

## Déclaration sur la situation au BURUNDI

Paris | 1-2 février 2018

**RAPPELANT** la *Résolution sur la situation au Burundi*, adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie en session plénière à Luxembourg les 10 et 11 juillet 2017 ;

**PRENANT ACTE** des observations et des recommandations formulées dans le rapport de la délégation s'étant rendue au Burundi les 20, 21 et 22 novembre 2017 dans le cadre d'une mission d'information et de contacts conduite par le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Jacques Chagnon ;

**TRÈS INQUIÈT** des tensions politiques, de l'insécurité vécue par certains opposants, de la faiblesse de l'opposition parlementaire, du nombre important de réfugiés et de personnes en exil, des disparitions forcées et des actes de violence certes moins fréquents mais toujours présents ainsi que de la suspension régulière de partis politiques, d'organisations de la société civile et de médias restreignant de la sorte l'espace démocratique ;

### ***Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie réuni à Paris le 1<sup>er</sup> et 2 février 2018 :***

**EXHORTE** l'ensemble des acteurs de la société burundaise à s'engager à mettre fin à toutes les formes de violences, quel qu'en soit l'auteur ;

**DÉPLORE** que les actes de violence commis par des agents de l'État ou par des Imbonerakure et rapportés par plusieurs témoins et victimes ne fassent pas l'objet d'enquête et de sanctions, le cas échéant ;

**SALUE** l'adoption de mesures visant à prévenir la violence basée sur le genre ;

**S'INQUIÈTE** de la suspension de médias ou d'associations pour avoir tenu des propos critiques envers les autorités politiques, une pratique contraire aux fondements d'une société démocratique ;

**REGRETTE** le retrait du Burundi de la Cour pénale internationale le 27 octobre dernier ;

**INSISTE** sur l'importance de l'indépendance – et de l'apparence d'indépendance – du système de justice dans un État de droit ;

**ENCOURAGE** la mise en œuvre des deux résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU en septembre 2017 et la saine collaboration entre le gouvernement burundais et le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme ;

**INCITE** les acteurs du conflit burundais à poursuivre, malgré l'impasse politique actuelle, le dialogue inclusif afin de trouver des pistes de sortie de crise ;

- SALUE** les efforts de l'Église catholique pour soutenir le processus de réconciliation et de guérison au Burundi ;
- SOUTIENT** le travail mené par la Commission de Vérité et de Réconciliation pour faire la lumière sur les violences commises au Burundi entre 1962 et 2008 et **APPELLE** le gouvernement burundais et les partenaires internationaux à lui fournir le soutien matériel et financier nécessaire à la réussite de son mandat ;
- APPELLE** le parlement et le gouvernement burundais à s'assurer que toute modification constitutionnelle respecte les principes de l'Accord d'Arusha, principes qui ont été le socle de la sortie de crise et de la réorganisation sociale du Burundi depuis la fin de la guerre civile ;
- S'INQUIÈTE** fortement des allégations de menaces reçues par des opposants politiques critiquant ouvertement le parti au pouvoir et le gouvernement et du sentiment d'insécurité vécu ;
- DEMANDE** aux autorités parlementaires de veiller à ce que tous les représentants de l'opposition puissent s'exprimer librement, sans entraves, sans crainte et sans menace, afin que l'opposition parlementaire puisse jouer le rôle qui lui revient et permettre un réel débat politique et constructif.

***Considérant que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie encourage le maintien du dialogue parlementaire, le soutien des parlements en sortie de crise et le renforcement des capacités de l'administration parlementaire, le Bureau de l'APF***

- RAPPELLE** que l'APF vise à soutenir les parlements en sortie de crise et à renforcer les capacités des administrations parlementaires ;
- RECOMMANDE** le maintien de la mise sous observation de la section burundaise ;
- RECOMMANDE** d'étudier la levée de la suspension de la coopération institutionnelle suite aux événements à venir au Burundi.